

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 54 (1962)
Heft: 1

Artikel: Voies éducatives nouvelles
Autor: Muralt, Bruno
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la collaboration est donc la bonne volonté de part et d'autre, et il faut, tout d'abord, que les employeurs reconnaissent les organisations syndicales en tant que partenaires jouissant de droits égaux et abandonnent l'idée que le mouvement syndical peut être éliminé si l'on s'y oppose avec force et si l'on fait surgir toutes sortes d'obstacles sous ses pas. Malheureusement, l'idée prévaut encore dans certains pays que le mouvement syndical n'a pas droit à l'existence et qu'il ne conviendrait donc pas de l'accepter en tant que partenaire jouissant de droits égaux dans les négociations portant sur les salaires et d'autres conditions d'emploi. Il existe même des Etats membres de l'OIT dont les gouvernements n'ont pas encore ratifié les conventions de l'OIT concernant la liberté syndicale et le droit de négociation. Vous savez tous que la Confédération internationale des syndicats libres a déposé plusieurs plaintes contre ces pays auprès de l'OIT. Le monde d'aujourd'hui montre que l'on doit compter avec le mouvement syndical et que sa puissance, qui va croissant dans de nombreux pays du monde, ne peut pas être abattue et ne le sera pas. »

Nos lecteurs ne manqueront pas de constater une certaine analogie entre les observations judicieuses de Geijer et la pratique dans les rapports du travail en Suisse.

La liberté syndicale et le droit de négociation collective étant sauvegardés dans notre pays, le gouvernement ferait bien de ratifier les deux instruments internationaux mentionnés par Geijer. Cela permettrait d'éviter de fâcheux équivoques.

Voies éducatives nouvelles

Des raisons diverses poussent l'homme dans la voie de la connaissance: la joie de découvrir, la nécessité économique, des considérations d'ordre social, la satisfaction que donne le commerce des choses de l'esprit – et l'exemple communicatif d'autrui.

Franz Senghofer, de l'Union syndicale autrichienne.

Par Bruno Muralt

A Genève...

On connaît le mot: « Genève est, à l'extrémité du pays, la dernière ville suisse et la première ville française. » C'est peut-être excessif. Quoi qu'il en soit, Genève est quelque chose de différent, de particulier. Sur ce point, tous les Suisses sont d'accord – y compris les Genevois. Les Suisses alémaniques se sentent chez eux dans la cité du bout du lac. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ils s'y installent en nombre croissant, et à demeure. Bien peu repassent la Sarine.

On a peut-être oublié que la Société du Grutli, qui a joué un rôle si considérable dans l'évolution sociale du pays, a été constituée à Genève en 1838, par des Confédérés alémaniques. Sans exagérer on peut dire que Genève a été aux origines du mouvement ouvrier suisse et de l'éducation ouvrière. Genève est aussi la première ville suisse qui ait créé une école ouvrière. En 1958, l'Université ouvrière a ouvert un Centre de formation des cadres ouvriers, qui a déjà organisé trois cours.

Chaque cours s'étend sur huit semaines, à raison de deux après-midis par semaine, de 14 heures à 18 h. 30, c'est-à-dire pendant la durée du travail. De cette manière, les participants ne se présentent pas déjà fatigués par une longue journée de travail. C'est un gros avantage. Ce progrès, car c'en est un, nous le devons à l'opiniâtreté de notre collègue *M. Berenstein*, qui n'a pas relâché son effort avant d'avoir créé une *école de jour*. Nous relevons aussi avec satisfaction que les employeurs genevois ont fait preuve de compréhension; en dépit des exigences que pose la phase de surexpansion, ils ont accordé aux participants les congés nécessaires. Les syndicats genevois prennent en charge les pertes de gain.

Les participants sont désignés par les sections syndicales. Les frais de l'enseignement sont supportés par l'Université ouvrière, qui est financée par la ville de Genève.

La nouvelle institution est donc née de la collaboration des syndicats, des employeurs et des autorités. Cet effort est efficacement soutenu par l'Université de Genève, qui a fait preuve d'une ouverture d'esprit assez rare en Suisse pour qu'on la signale.

Qu'enseigne-t-on? Les éléments de l'économie politique; la géographie économique et humaine en liaison avec les problèmes du travail; l'organisation du travail; les relations entre le progrès scientifique et l'expansion industrielle; le droit du travail et la législation sociale; l'histoire du travail en Suisse. Les travaux de rédaction et l'élocution ne sont pas négligés. L'enseignement est donné par des professeurs de l'Université et par d'autres spécialistes.

L'institut pratique la méthode dite active: la discussion, les travaux de séminaire occupent une large place. Le travail est sérieux. Cependant, un cours étant limité à soixante-quatre heures seulement, on peut se demander si l'enseignement n'est pas trop dense et l'effort exigé trop grand. Ce n'est pas une critique, mais une simple question. Les participants paraissent d'ailleurs y avoir répondu d'eux-mêmes; en effet, il n'est pas rare qu'ils suggèrent de plein gré des « heures supplémentaires » et écourtent les pauses. C'est un excellent certificat, non seulement pour eux, mais aussi pour le corps enseignant et la conception générale de l'école.

Dans une circulaire consacrée à la fondation du Centre de formation des cadres ouvriers, le collègue Berenstein écrit:

« La création de cet organisme répondait certainement à l'exigence de l'heure. En effet, les conventions collectives et la législation sociale ont mis le monde ouvrier en face de responsabilités nouvelles. Il est indispensable, dès lors, pour permettre aux intéressés de remplir avec efficacité les fonctions auxquelles ils sont appelés, de former des travailleurs connaissant les problèmes touchant à la réglementation du travail, aptes à participer à des négociations collectives, capables d'interpréter et d'utiliser des documents comptables.

» Ces travailleurs doivent, de plus, posséder une bonne connaissance du français, de l'histoire, de l'organisation constitutionnelle de notre pays, de l'histoire du mouvement professionnel, des problèmes économiques et sociaux, etc.

» Seule la possession d'une *culture générale suffisante* sera de nature à leur permettre la mise en valeur des connaissances techniques qu'ils auront acquises. »

Dans un article paru dans la *Tribune de Genève*, le professeur Eugène Pittard conclut: « Si l'on me demandait mon avis personnel, je répondrais: Lorsque nous sommes engagés dans un débat quelconque, n'est-il pas préférable d'avoir en face de soi des partenaires qui parlent la même langue que nous, de manière que les mots aient le même sens pour les deux parties? Les discussions ne seraient-elles pas plus faciles? »

Nous n'avons rien à ajouter. De cette conclusion se dégage le sens profond de toute éducation ouvrière: l'émancipation du travailleur.

Nous félicitons les collègues genevois de leur heureuse initiative – et avant tout le collègue M. Berenstein, promoteur et animateur de cette intéressante institution. Nous espérons que de nombreux syndicalistes genevois suivront ces cours, pour le plus grand profit de notre mouvement.

Une fois encore, Genève a pris l'initiative. Nous souhaitons que d'autres villes suisses suivent son exemple.

... à Soleure...

Les 26 et 27 mai 1961, le Cartel syndical de Soleure a inauguré au Balmberg un Centre d'éducation populaire et de vacances. C'est une œuvre collective dans la meilleure acception du terme. Chaque collègue soleurois a accepté de verser un montant de 5 fr., ce qui a permis de disposer d'emblée de 100 000 fr. Une loterie a rapporté la même somme. Une contribution annuelle de 10 000 fr. du Cartel syndical et un prêt à fonds perdu du Gouvernement soleurois ont permis la réalisation de cette initiative.

Ce passage de l'allocution prononcée par le collègue Willy Ritschard, président du Cartel syndical soleurois, lors de la pose

de la première pierre du centre, reflète bien l'esprit qui a inspiré cette initiative:

« Nous construisons un Centre d'éducation ouvrière et de vacances. Le jeu de quilles qui est prévu n'empêchera pas que la notion d'éducation et de formation figure en tête de nos préoccupations... Cette maison doit démontrer que l'activité syndicale ne se borne pas à revendiquer, que l'amélioration de la condition matérielle du travailleur est dénuée de sens s'il ne s'efforce pas, parallèlement, de cultiver son esprit. Si nous visons vraiment à une promotion ouvrière digne de ce nom, l'éducation doit figurer au premier rang de nos tâches. »

Cette maison, bien conçue et appropriée à son objet, est aujourd'hui achevée. Nous nous en réjouissons avec nos collègues de Soleure; nous espérons qu'ils en feront un large usage et qu'elle donnera une nette impulsion à l'éducation ouvrière dans cette région industrielle du pays. S'il était possible que la nouvelle institution – comme le souhaite le collègue Walter Ingold, qui en a été l'un des promoteurs – contribue à resserrer les liens entre syndiqués romands et de Suisse allemande, nous en serions très heureux.

... et à Berne

En 1959, le Cartel syndical de la ville de Berne, les coopératives et le Cartel des employés et des fonctionnaires ont créé un *Centre des loisirs*. C'est la première fois que les organisations de travailleurs et les coopératives s'unissent pour tenter d'aménager ensemble les loisirs. Cette initiative a tout d'abord été accueillie avec plus ou moins de scepticisme. En effet, on ne manque à Berne ni de théâtres ni de cinémas ou de dancings; les sociétés de tous genres sont innombrables, les clubs de la Migros sont bien achalandés et l'Université populaire offre nombre de cours intéressants. Mais le développement rapide du nouveau centre a donné tort aux pessimistes, ce qu'illustrent bien les chiffres ci-dessous:

2e trimestre 1959	21 cours	412 participants
3e trimestre 1959	24 cours	274 participants
4e trimestre 1959	68 cours	737 participants
1er trimestre 1960	90 cours	995 participants
2e trimestre 1960	61 cours	610 participants
3e trimestre 1960	38 cours	309 participants
4e trimestre 1960	90 cours	962 participants
1er trimestre 1961	95 cours	1067 participants
487 cours		5366 participants

Dans l'espace de deux ans à peine, le nombre des cours a plus que quadruplé et celui des participants a plus que doublé. Depuis le second trimestre 1959, 5366 travailleurs des deux sexes ont fait usage de cette institution. Ce résultat est d'autant plus réjouissant qu'il s'agit d'une participation active, ce que démontre bien le programme de l'hiver 1961: le développement de l'enfant; introduction à l'astronomie; confection d'objets de cuivre et de laiton; travaux d'encadrement; mosaïques; travaux de céramique; peinture sur porcelaine; gravure sur verre; confection d'articles de cuir, de jouets pour enfants; impression de tissus; cours de coupe et de couture; arrangements floraux; décoration de table; cours de photographie; cours de dessin et de peinture; entretien des véhicules à moteur, etc.

Les cours de rythmique, de ballet, de danse et de gymnastique (respiratoire notamment) sont très populaires. On peut en dire autant des cours de langues, de chant et de musique (piano, violon, flûte douce, guitarre, etc.). Les cours pour soins aux malades, les cours de cuisine destinés aux hommes, les cours de cosmétique, de bridge, d'échecs attirent nombre de participants. Notons encore que le Centre bernois des loisirs dispose d'une bibliothèque de 8000 volumes.

Cette institution sera encore développée dans la mesure du possible. La création d'un secrétariat permanent est envisagée. Pour le moment, la Société coopérative de Berne assume les travaux administratifs, dont le volume augmente de jour en jour. Dans l'ensemble, cette évolution réjouissante démontre que la création de centres de loisirs répond à un véritable besoin. De surcroît, l'exemple bernois administre la preuve que les organisations de salariés et de consommateurs peuvent répondre aux aspirations qui se situent en dehors du domaine matériel. Il faut espérer que cet exemple fera école.

Ces quelques initiatives – on pourrait encore en mentionner d'autres – montrent que l'éducation ouvrière est ouverte aux conceptions nouvelles, qu'elle ne recule pas devant les innovations hardies. Quoi qu'il en soit, les pessimistes qui vont prétendant que nos contemporains ne s'intéressent à rien ont tort. Certes la passivité qui règne encore ici et là semble leur donner raison. Mais il suffit qu'une poignée d'optimistes qui n'ont jamais douté de l'homme se lèvent et agissent pour que les réalisations naissent et déploient leurs bienfaits...

B. M.